



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 21 DEC. 2009

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION
ET DES TRANSPORTS

Dossier suivi par : Joël RIVIERE
Chef de bureau de la circulation et des transports
Tél 0262 407550 Fax 0262 407549

SGEN/BCT/CI/ 090938

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 2 décembre 2009, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les contraventions au code de la route comportant des adresses incomplètes destinées à vos adhérents par le centre de contrôle automatisé de Rennes.

Au vu des éléments que vous produisez à l'appui de votre lettre, je constate en effet que l'absence de la commune au regard du code postal peut entraîner la non distribution des plis par les services postaux.

Pour répondre à vos inquiétudes sur les conséquences qui peuvent découler de ces anomalies, je vous informe que j'ai saisi Monsieur le Directeur général de la police nationale afin qu'il intervienne auprès de ses services pour remédier à ce problème.

Je ne manquerais pas de vous tenir informé de la suite qui sera réservée à cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire général

Michel THEUIL

Monsieur Denis BIGEARD
Président de l'Association
Ni Voyous Ni Soumis
2, Bd. Lancastel
97400- SAINT-DENIS